



Affichage :
du 14 décembre 2017
au 14 février 2018

BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 7 décembre 2017 à 18 heures Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Pascal BLANC, Maire, le Jeudi 7 décembre 2017, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile le jeudi 30 novembre 2017.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjoints et des Conseillers Municipaux absents. M. GUEGUEN et M. LEFELLE sont désignés comme secrétaires de séance.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par M. le Maire :

1. Budget 2017. Décision modificative n° 2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 :

- pour le budget principal :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- pour le budget budget annexe des activités soumises à TVA :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

2. Budget-comptabilité. Budget 2018. Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'autoriser, jusqu'au 15 avril 2018 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2018, M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal au titre de l'exercice 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau 1 annexé à la délibération, soit 5 085 503 € en dépenses d'équipement du Budget Principal ;
2. d'autoriser, jusqu'au 15 avril 2018 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2018, M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe des activités soumises à TVA au titre de l'exercice 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau 2 annexé à la délibération, soit 175 757 € en dépenses d'équipement du Budget annexe des Activités soumises à TVA.

3. Autorisations de programme et crédits de paiement. Clôture des opérations "Extension du Palais des Sports" et "Requalification de la Halle au Blé" :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 44 voix "pour" et 5 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN (pouvoir à M. GUERINEAU), Mme BESSARD et Mme LANGER)

1. d'autoriser la clôture de l'autorisation de programme "Extension du Palais des Sports" à hauteur de 18 336 740,95 € et de procéder à l'annulation de 1 063 536,67 € de crédits de paiement non utilisés ;
2. d'autoriser la clôture de l'autorisation de programme "Requalification de la Halle au Blé" à hauteur de 4 120 589,48 € et de procéder à l'annulation de 253 909,07 € de crédits de paiement non utilisés.

4. Créances irrécouvrables 2017. Admissions en non valeur et créances éteintes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'admettre en non-valeur au titre de l'exercice 2017 la somme de 16 708,06 € pour le budget principal ;
2. de constater au titre de l'exercice 2017 le montant des créances éteintes s'élevant à 10 638,05 € pour le budget principal ;
3. d'admettre en non-valeur au titre de l'exercice 2017 la somme de 480,19 € HT (soit 506,60 € TTC) pour le budget annexe des activités soumises à TVA ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

5. Opérations concédées à la SEM "TERRITORIA". Bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2016. ZAC Hameau de Lazenay, ZAC Maréchal Juin et ZAC des Breuzes. Avenant n°5 ZAC Maréchal Juin :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les bilans prévisionnels au 31 décembre 2016 des opérations concédées à la SEM "TERRITORIA" ;
2. d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°5 prorogeant la validité de la concession de la ZAC Maréchal Juin jusqu'au 15 novembre 2019 et à en suivre l'exécution ;
3. d'autoriser M. le Maire à effectuer le versement de la participation de 158 654 € HT prévue en 2017 pour l'opération ZAC des Breuzes, conformément à l'échéancier joint à la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

- 18h10 Suspension de séance -

***Intervention de M. RIGAULT, Directeur de Bourges Habitat.
Présentation du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat***

- 18h25 Reprise de la séance -

6. Protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat en vue de dégager des marges d'autofinancement à terminaison du plan :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'autoriser M. le Maire à signer le protocole avec les Offices, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Départemental, la CGLLS et l'Etat, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

7. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 40 logements "Résidence des Sous-Bois" situés 74-76-78 avenue de Lattre de Tassigny à Bourges. Emprunt de 790 397 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie totale de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir le service des annuités de l'emprunt destiné à la réhabilitation de 40 logements "Résidence des Sous-Bois" situés 74-76-78 avenue de Lattre de Tassigny à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

8. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 32 logements "Résidence des Sous-Bois" situés 66-68-70-72 avenue de Lattre de Tassigny à Bourges. Emprunt de 636 695 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie totale de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir le service des annuités de l'emprunt destiné à la réhabilitation de 32 logements "Résidence des Sous-Bois" situés 66-68-70-72 avenue de Lattre de Tassigny à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

9. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 16 logements "Résidence des arbres" situés 32-34 rue François Villon à Bourges. Emprunt de 387 900 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie totale de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir le service des annuités de l'emprunt destiné à la réhabilitation de 16 logements «Résidence des Arbres» situés 32-34 rue François Villon à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

10. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 32 logements "Résidence des Arbres" situés 4-6-8-10 rue Paul Verlaine à Bourges. Emprunt de 711 100 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie totale de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir le service des annuités de l'emprunt destiné à la réhabilitation de 32 logements «Résidence des Arbres» situés 4-6-8-10 rue Paul Verlaine à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

11. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 40 logements "Résidence des Joncs" situés 197-199-201-203 route de Saint Michel à Bourges. Emprunt de 733 501 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie totale de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir le service des annuités de l'emprunt destiné à la réhabilitation de 40 logements «Résidence des Joncs» situés 197-199-201-203 route de Saint-Michel à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

12. Direction des Ressources Humaines. Tableau des effectifs. Créations de postes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les créations de postes indiquées dans la délibération, conformément au tableau joint à la délibération.

13. Direction des Ressources Humaines. Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la création des emplois contractuels liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activités comme indiqué dans la délibération.

14. Direction des Ressources Humaines. Modalités d'organisation des astreintes du personnel municipal. Création d'astreintes au Service du patrimoine :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver les dispositions énoncées dans la délibération concernant la mise en place des astreintes au Service Patrimoine, arrêtées après avis du Comité Technique du 29 novembre 2017.

15. Direction des Ressources Humaines. Jurys d'examen du Conservatoire. Rémunération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la mise à jour des modalités de rémunération des jurys d'examens du Conservatoire de Bourges.

16. Direction des Ressources Humaines. Compte Epargne Temps : modalités de consommation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la modification des règles relatives au Compte Epargne Temps pour les agents municipaux.

17. Direction des Ressources Humaines. Protection fonctionnelle à 3 agents :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'accorder l'octroi des protections fonctionnelles sollicitées ;
2. de ne prendre en charge les frais que partiellement, si le montant des honoraires facturés ou déjà réglés est manifestement excessif au regard des pratiques tarifaires habituelles dans la profession, de la nature des prestations effectivement accomplies ou du niveau des difficultés présentées par les dossiers ;
3. d'autoriser M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ces protections fonctionnelles.

18. Direction des Ressources Humaines. Rémunération des pigistes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de fixer la rémunération des journalistes pigistes et pigistes photographes/vidéos selon les modalités indiquées dans la délibération.

19. Direction des Ressources Humaines. Convention de subventionnement avec le Comité Social et Culturel (CoSC). Année 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CoSC au titre de l'année 2018 et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

20. Mutualisation de services. Conventions de services communs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention de services communs entre l'Agglomération Bourges Plus et la Ville de Bourges ;
2. d'approuver la convention de services communs entre l'Agglomération Bourges Plus et l'ensemble des communes membres de l'Agglomération ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes et à en suivre l'exécution.

21. Communauté d'Agglomération. Transfert des zones d'activités. Modalités relatives aux conditions patrimoniales et financières :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver que le transfert en pleine propriété des parcelles suivantes, s'effectue aux conditions financières indiquées ci-dessous :
 - partie de la parcelle ZE 240 pour une contenance de 1 ha 02a 69ca, située sur la Commune de Berry-Bouy dans la zone d'activité Les Landes, correspondant au périmètre de la zone d'activités hors voiries existantes : 40 000 € ;
 - parcelle ZD 54 d'une contenance de 16a 22ca, située sur la commune de La Chapelle Saint-Ursin dans la zone d'activités Orchidées : 30 000 € ;
 - parcelle BW 30 pour une contenance de 3ha 78a 12ca et parcelle BW 4 d'une contenance de 3ha 54a 96ca, situées sur la commune Saint-Doulchard dans la zone d'activités Du Détour du Pavé : 500 000 € ;
2. d'approuver que le transfert de l'ensemble des équipements publics, ainsi que des terrains appartenant aux communes, autres que ceux visés à l'article 1, situés dans les périmètres des zones d'activités, sont quant à eux mis à disposition à titre gratuit par les communes à l'Agglomération.

22. Direction de la Communication. Conseil en stratégie de communication années 2018 à 2020. Appel d'offres ouvert :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour", 5 voix "contre" (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN (pouvoir à M. GUERINEAU), Mme BESSARD, Mme LANGER) et 7 abstentions (M. LANTOINE, Mme FELIX, M. FRAGNIER (pouvoir à Mme FELIX), Mme SINSOULIER, Mme BEZOUÏ, M. LEFELLE, M. CROTTE)

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer l'appel d'offres ouvert concernant le conseil en stratégie de communication pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 80 000 € HT, à prendre toute décision dans le cadre de la passation de cet accord cadre, à signer l'accord cadre correspondant et à en suivre l'exécution.

23. Construction de la Maison de la Culture de Bourges. Relance de la procédure de consultation des lots 3, 6, 7, 9, 19 et 21 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de déclarer sans suite les lots 3 (Etanchéité), 6 (Cloisons isolations), 7 (Plafonds suspendus), 9 (Menuiseries Intérieures), 19 (Gradins télescopiques) et 21 (Ascenseurs) ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux des lots 3 et 9 ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux des lots 6, 7, 19 et 21 ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ces marchés ;
5. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les marchés correspondants et à en suivre l'exécution.

24. Union locale FO. Subvention 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 11 110 € à l'Union Locale FO au titre de l'année 2018.

25. Conseil Municipal. Désignation des délégués dans divers organismes. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Remplacement de M. Jean-Michel GUERINEAU. Ecole primaire des Mâchereaux. Remplacement de Mme Véronique BORGHI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de voter à main levée pour le remplacement de M. Jean-Michel GUERINEAU au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération ;
2. de désigner Mme Marie-Hélène BIGUIER, Conseillère Municipale, pour le remplacer au sein de cette commission comme membre titulaire et Mme Annabelle LANGER, Conseillère Municipale, comme membre suppléant ;
3. de désigner M. Pascal TINAT, Maire-Adjoint à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, comme délégué de la Ville au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire des Mâchereaux, en remplacement de Mme Véronique BORGHI.

26. Etablissement Public Loire. Adhésion de la Communauté de Communes "Forez-Est". Approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté de Communes "Forez-Est".

27. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner acte au Maire du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 19 octobre 2017.

Délibérations présentées par M. MERCIER : Sécurité, Prévention, Commerce, Artisanat et PME

28. Stationnement payant sur voirie. Tarifs spécifiques à l'usage du Piaf (Horodateur personnel portable). Révision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs du stationnement payant sur voirie présentés en annexes de la délibération qui prendront effet au 1^{er} janvier 2018 et seront applicables pour tous les utilisateurs du boîtier Piaf et de l'application téléphonique mise à disposition des usagers à cette même date.

29. Réglementation et Affaires Commerciales. Droits de place et d'occupation du domaine public. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les droits de place et d'occupation du domaine public exposés dans la délibération, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

30. Contrat de Revalorisation Artisanale et Commerciale. Approbation phase d'étude :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le principe du recours à un Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale ;
2. d'approuver la réalisation d'une phase d'étude et le recours à une mission d'accompagnement juridique, urbanistique et économique pour la définition du contenu du dossier de présentation nécessaire à la phase de concertation.

31. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bourges. Attribution de moyens humains, techniques et financiers pour 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'allouer une subvention de 45 000 € au profit de l'OCAB au titre de l'année 2018, ainsi que des moyens humains et techniques ;
2. d'autoriser l'ajustement à la baisse de la subvention attribuée à l'OCAB en 2018 si le résultat comptable prévisionnel, établi en fin d'exercice, fait apparaître un résultat excédentaire ;
3. d'autoriser M, le Maire, ou M. le Premier Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

32. Réseau des Centre-Villes durables et de l'innovation de centre-ville en Mouvement (CEVM). Adhésion de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville au Réseau des centres-villes durables et de l'innovation de centre-ville en Mouvement, association intitulée "Centre-Ville en Mouvement " ;
2. de désigner M. MERCIER, Premier Maire-Adjoint délégué à la Sécurité et à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME comme représentant de la Ville au sein de cette association ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Sécurité et à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME à signer tout document se rapportant à la délibération.

33. Manifestations Commerciales et diverses. Subvention 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 400 € au Comité des Foires et Salons.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

34. Fédération Nationale de la Coiffure du Cher. Demande de dérogation au repos dominical 2017. Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 44 voix "pour" et 5 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN (pouvoir à M. GUERINEAU), Mme BESSARD, Mme LANGER)

de se prononcer favorablement sur la demande de dérogation au repos dominical de la Fédération Nationale de la Coiffure du Cher les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Délibérations présentées par Mme BONNEFOY : Sports

35. Associations sportives. Budget 2018 : Aides de début d'exercice. Budget 2017 : Subventions complémentaires et exceptionnelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions sportives énumérées ci-dessous :

I/ Aides de début d'exercice

Associations	Montant à verser
Aquatic Club de Bourges	17 500,00 €
Association Sportive des Portugais de Bourges	36 600,00 €
Aviron Club de Bourges	8 700,00 €
Bourges 18	107 300,00 €
Bourges EscrimeS	14 200,00 €
Bourges Foot	50 100,00 €
Bourges Judo	23 740,00 €
Bourges XV	54 000,00 €
Cercle Jean Macé Bourges Basket	48 300,00 €
Cercle Jean Macé Bourges Tennis de Table	11 800,00 €
Club Sportif de Bourges	11 100,00 €
Espérance Sportive du Moulon Football	10 800,00 €
Société Municipale de Bourges	68 700,00 €
Sous-total Associations	462 840,00 €

Société sportive	
Bourges Basket SA	208 300,00 €
TOTAL GENERAL	671 140,00 €

II / Subventions exceptionnelles : aide à l'équipement et au matériel - complément de subvention

Associations	Objet	Montant à verser
Espérance Sportive Moulon Football	Régularisation saison 2016/2017	2 500,00 €
Union Sportive du Berry Athlétisme	Aide à l'équipement	400,00 €
Boule Amicale de Pignoux	Régularisation	100,00 €
	TOTAL	3 000, 00 €

III/ Subventions exceptionnelles aux manifestations sportives

Associations	Objet	Montant à verser
Association Sport et Séjour Adapté de Bourges	Coupe Nationale Espoirs de basket Sport adapté	800,00 €
	TOTAL	800,00 €

étant précisé que M. LEFELLE et Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

36. Service des Sports. Conventions d'objectifs avec les associations sportives. Avenant de prolongation n° 1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou Mme le Maire-Adjoint délégué aux Sports, à signer l'avenant n° 1 aux conventions d'objectifs triennales avec les associations sportives, et à en suivre l'exécution.

étant précisé que M. LEFELLE, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote

37. Service des Sports. Course cycliste Paris-Nice. Convention avec la SARL Amaury Sport Organisation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou Mme le Maire-Adjoint délégué aux Sports, à signer une convention avec la SARL Amaury Sport Organisation dans le cadre de l'accueil, par la Ville, du départ d'une étape de la course cycliste Paris-Nice le 6 mars 2018, et d'en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par Mme MICHEL : Affaires Scolaires, Famille

38. Enseignement du 1^{er} et 2nd degré. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées signataires de contrat d'association avec l'Etat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le paiement aux écoles privées de la participation de la Ville, aux conditions indiquées dans la délibération.

étant précisé que le Groupe de l'Opposition vote "contre" le paiement du forfait aux écoles maternelles et que Mmes LANGER et BESSARD s'abstiennent pour le paiement du forfait aux écoles primaires

39. Enseignement du 1er et 2nd degré. Subventions 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

Subvention de Fonctionnement au titre de l'année 2017 :

- **Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)**..... 1 635 €
Organisation du Cross des Ecoles 2017

Subvention de fonctionnement pour réalisation de projets éducatifs particuliers :

- **Ecole primaire Mâchereaux**..... 720 €
Projet de découverte de la nature et des différentes espèces constituant un éco-système.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

40. Caisse des Ecoles. Versement d'une avance remboursable. Année 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver le versement d'une avance remboursable de 150 000 € à la Caisse des Ecoles.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

41. Loisirs Educatifs. Association locale. Subvention 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement de la subvention indiquée ci-dessous :

- **Œuvre de vacances de Péronne**..... 1 000 €
Participation aux activités de l'association

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par M. MOUSNY : Travaux et Accessibilité

42. Gestion du Domaine Public. Droits de Voirie. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs des droits de voirie, conformément au tableau joint à la délibération, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

43. Service Voirie et Service Gestion du Domaine Public. Travaux pour compte de tiers. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs forfaitaires des travaux pour compte de tiers des services Voirie et Gestion du Domaine Public qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément aux tableaux joints à la délibération.

44. Propreté Urbaine. Travaux pour compte de tiers. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les tarifs indiqués dans la délibération pour les travaux réalisés par le service Propreté Urbaine pour compte de tiers, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

45. Atelier Municipal. Transport & Intendance. Location de matériels pour festivités et prestations associées. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs de locations de matériels pour festivités et des prestations associées qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

46. Atelier Municipal. Transport & Intendance. Mise à disposition de bennes à déchets. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs de mise à disposition de bennes à déchets, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

47. Marchés d'assurances. Ville de Bourges et Communauté d'Agglomération de Bourges. Années 2018 à 2022. Appel d'offres ouvert :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant, coordonnateur du groupement de commandes, à signer les marchés d'assurances correspondant aux besoins de la Ville de Bourges, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, conformément à la convention de groupement ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à suivre l'exécution des lots 3, 4, 6 et 7.

48. Direction Etudes. Détection, géolocalisation des réseaux, piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains. Accord-cadre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la détection géolocalisation des réseaux, piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains avec l'entreprise GENIMAP pour un montant minimum de 30 000 € HT (dont 15 000 € HT pour la Ville) et un maximum de 250 000 € HT (dont 100 000 € HT pour la Ville), conformément à la convention de Groupement et à suivre l'exécution ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à suivre l'exécution de cet accord-cadre.

49. Réhabilitation de la Friche Culturelle de l'Antre-Peaux. Avenant n°1 aux marchés de travaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le complément de travaux pour la réhabilitation de la Friche de l'Antre-peaux, après avis favorable de la Commission MAPA ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n° 1 d'augmentation du montant de ces marchés (Lot 1 : Démolition + 3 883,49 €, Lot 13 : Chauffage ventilation + 27 534,10 €) et à en suivre l'exécution.

50. PRU. Quartier de la Bergerie. Marché de travaux n°15001. Avenant n°2 - lot 1. Avenant n°1 - lot 4 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les travaux modificatifs du projet d'aménagement du quartier de la Bergerie ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n°2 au lot 1 (+ 122 048,07 € - entreprise Axiroute) et l'avenant n°1 au lot 4 (+ 84 900 € - entreprise Renier), et à en suivre l'exécution.

51. Passerelle située entre la médiathèque et le plateau d'Auron. Réalisation d'une mission de vérification. Participation financière d'AggloBus. Convention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les termes de la convention relative à la participation financière d'AggloBus à la Ville de Bourges pour la réalisation d'une mission de vérification de la passerelle située entre la Médiathèque et le plateau d'Auron, dont le montant est estimé à 8 289 € HT ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer la convention de financement correspondante avec le Syndicat d'AggloBus pour une participation de 50 %, et à en suivre l'exécution.

52. Mise en accessibilité des arrêts de bus. PRU secteur Cap Nord. Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les travaux de mise en accessibilité de quatre arrêts de bus situés avenue du Général de Gaulle, ainsi que le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 62 568,42 € HT ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à solliciter une subvention auprès du Syndicat mixte intercommunal à vocation de transports urbains AggloBus ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

53. Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Rapport annuel 2016. Information du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées pour l'année 2016.

54. Atelier Municipal. Transport & Intendance. Réforme et vente de véhicules, engins et matériels divers :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de prononcer la réforme de l'ensemble des véhicules et engins visés dans la délibération, ainsi que le matériel espaces verts ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à en consentir la vente ou, le cas échéant, à en faire don aux associations caritatives.

55. Commande Publique. Marchés conclus entre 15 000 € et 90 000 € H.T. (18 000 € et 108 000 € TTC). Information du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte de l'information sur les marchés inférieurs à 90 000 € HT conclus depuis le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

Délibérations présentées par M. GUINOT : Patrimoine et Tourisme, Communication et Promotion de la Ville

56. Service du Patrimoine. Visites individuelles et groupes touristiques, documents imprimés

et objets promotionnels,ateliers. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver les nouveaux tarifs des visites individuelles et groupes touristiques, documents imprimés et objets promotionnels, ateliers du service du Patrimoine, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

57. Service du Patrimoine. Programme annuel d'animations. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le programme d'actions comme indiqué dans la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention de 11 000 € pour ces actions au titre de l'année 2018 dans le cadre de la convention Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

58. Muséum d'Histoire Naturelle. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'adopter les tarifs du Muséum d'Histoire Naturelle indiqués dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2018.

Catégorie	Bourges	Hors Bourges
Plein tarif	4,20 €	4,60 €
Tarif réduit	2,30 €	2,50 €
Groupes	1,60 €	1,70 €
Abonnement carte Blaireau	11,70 €	12,90 €
Abonnement annuel « Musées-Muséum »	15 €	15 €
Pass-touristique 3 jours	10 €	10 €
Animations enfants abonnés (carte Blaireau) - durée 1 h 30	1,50 €	1,60 €
Animations enfants non abonnés - durée 1 h 30	3,10 €	3,40 €

Les conditions appliquées pour les droits d'entrée restent les suivantes :

- Entrée gratuite : enfants de moins de 6 ans, écoles primaires, collèges, I.M.E., hôpitaux de jour pour enfants, lycées et accompagnateurs ;
- Tarif réduit : enfants de plus de 6 ans, collégiens, lycéens, étudiants, enseignants en préparation de visite de classe, retraités titulaires de la carte merveille, personnes à mobilité réduite, familles nombreuses titulaires de la carte « familles nombreuses », demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA .
- Plein tarif : hors conditions ci-dessus énoncées ;
- Tarif groupes : groupes à partir de 10 personnes ;
- Abonnement Blaireau : entrées à volonté au Muséum pendant un an ;
- Pass-touristique : pass-touristique de 3 jours pour les Musées et Muséum ;
- Abonnement annuel «Musées-Muséum» : entrées à volonté dans les Musées et au Muséum.

59. Réseau des Musées. Produits boutique. Tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver les tarifs des nouveaux produits à la régie de vente du Réseau des Musées indiqués ci-dessous :

- « Laissez-vous conter la Renaissance à Bourges », en français ;
- « Let tell us the Renaissance in Bourges », en anglais ;
- « Focus - Bourges, la cathédrale Saint-Etienne », en français ;

- « Focus - Bourges the Saint-Etienne Cathedral » ;
 - « Explorateurs, Bourges la cathédrale Saint-Etienne ».
- Chaque brochure est vendue au prix unique de 2 €.
- lot de 7 cartes postales représentant les tapisseries d' Estève au prix de 6,5 €.

60. Réseau des Musées de Bourges. Programme de restauration 2017. Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les actions de conservation et de restauration des collections des Musées pour un montant de 6 929,14 € TTC :
 - Réseau des Musées : mesure prioritaire d'amélioration des conditions de stockage dans la réserve Calvin ;
 - Musée Estève : restauration d'un ensemble de 7 peintures ;
 - Musée Estève : étude diagnostique de l'ensemble de l'œuvre peint.
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à solliciter des subventions au taux maximum pour ces actions de conservation et de restauration au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration, cofinancées à parité par l'État, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles(DRAC) et par le Conseil Régional Centre-Val de Loire ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer tout document se rapportant à la délibération.

étant précisé que Mme SINSOULIER, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote

61. Réseau des Musées de Bourges. Musée du Berry. Exposition "Gris-gris d'Albanie" :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'accueil de l'exposition « Gris-Gris d'Albanie » du 20 décembre 2017 au 1^{er} février 2018, dont le coût est estimé à 2 000 € ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine, au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, et à en suivre l'exécution ;
3. de donner son accord pour la prise en charge, par le Réseau des Musées de la Ville, des frais d'hébergement, de restauration et d'engagement, inhérents à cet événement, s'il y a lieu.

62. Réseau des Musées. Musée du Berry. Exposition "Trajectoire Kanak, histoires de voyages en Nouvelle-Calédonie". Conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'accueil de l'exposition "Trajectoire Kanak, Histoires de voyages en Nouvelle-Calédonie" en 2018 au Musée du Berry ;
2. d'autoriser le versement de 2 000 € sur l'exercice 2017 en guise de dédommagement aux Musées départementaux de l'Allier afin de compenser certains frais pris en charge directement par ces derniers comme convenu dans la convention de partenariat ci-jointe ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-adjoint délégué au Patrimoine, au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer tous les documents se rapportant à cette exposition et à en suivre l'exécution ;
4. de donner son accord pour la prise en charge, par le Réseau des Musées de la Ville, des frais d'hébergement, de restauration et d'engagement, inhérents à cet événement, s'il y a lieu.

Délibérations présentées par M. REBEYROL : Urbanisme

63. Lotissement de la Bergerie Sud. Avenue Stendhal. Lot 18. Mise en vente de terrains en nature de jardin. Vente Ville de Bourges / DANATHA. Vente Ville de Bourges / BOULANGER :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser la vente du lot n° 18, inconstructible, en deux terrains en nature de jardin de 179 m² chacun, au prix de 12 € TTC / m² (TVA à 20 % sur marge incluse), à Mme Sila DANATHA, acquéreur du lot n° 17 et à M. Vincent BOULANGER, acquéreur du lot n° 19, ou toute personne physique ou morale s'y substituant ;
2. de créer lors de la vente de chacun des deux terrains en nature de jardin, une servitude non aedificandi sur l'emprise totale des jardins de 179 m² ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

64. Route de Guerry. Emprise parcelle CO 281. Emprise abribus. Acquisition au Conseil Départemental du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de la parcelle CO 281 d'une superficie estimée à 135 m², suivant document arpentage à intervenir, et appartenant au Conseil Départemental du Cher ;
2. de prendre en charge les frais d'actes et de géomètre ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

65. Transfert de propriété du collège Victor Hugo. Emprises parcelles communales AS 463 et 702 et DP. Ville de Bourges / Conseil Départemental du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser le transfert de plein droit des emprises communales cadastrées AS 463 et 702 pour partie, ainsi qu'une partie du Domaine Public supportant le collège Victor Hugo, conformément au plan joint à la délibération et suivant document d'arpentage à intervenir ;
2. de laisser à la charge du Conseil Départemental les frais d'actes et de géomètre ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

66. Compteur Communicant "GAZPAR". Convention cadre GRDF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint à l'Urbanisme, à signer la convention cadre avec GRDF, ainsi que les conventions particulières (site par site) pour les compteurs communicant " GAZPAR "et à en suivre l'exécution.

67. Hôtel de Bourbon. Bail emphytéotique. Avenant n°2. Déclassement rétroactif et régularisation cadastrale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de déclasser rétroactivement du domaine public l'emprise mise à bail ;
2. d'autoriser la signature de l'avenant n°2 permettant la bonne délimitation de l'emprise concernée par le bail emphytéotique en retirant celle relevant du domaine public couverte par une zone plantée et un cheminement piéton, d'une superficie de 297 m² ;
3. de prendre en charge les frais d'actes et de géomètre ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
5. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

68. Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'émettre un avis favorable sur le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme.

69. ZAC des Breuzes. Avenant n° 2 au traité de concession :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver l'avenant n°2 au traité de concession de la ZAC des Breuzes modifiant celui-ci en ses articles 7.4, 11, 23 et 24.2. ;
2. d'autoriser M. le Maire à le signer et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

70. ZAC des Breuzes. Approbation du dossier de réalisation. Approbation du Programme des équipements publics :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC des Breuzes, conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, tel que joint à la délibération ;
2. d'approuver le programme des équipements publics prévus dans le dossier de réalisation, tel que joint à la délibération, conformément à l'article R. 311-8 du Code de l'Urbanisme.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

71. Aménagement de la ZAC des Breuzes. Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète du Département du Cher l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire relative à la première phase de l'opération, étant ici précisé que l'intégralité de ce présent dossier est déposée au bénéfice de l'Aménageur, la SEM Territoria.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par Mme SERRE : Administration Générale et Anciens Combattants

72. Cimetières. Concessions funéraires et taxes diverses. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'adopter les nouveaux tarifs des concessions funéraires et taxes municipales diverses, indiqués dans la délibération, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2018 ;
2. d'adopter le principe de gratuité dans les situations évoquées dans la délibération.

73. Pôle associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver la grille tarifaire détaillée dans la délibération, applicable pour les Salles du pôle associatif

Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois à compter du 1^{er} janvier 2018.

74. Salles Municipales. Location-Participation aux frais de fonctionnement. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les tarifs des salles municipales, indiqués dans la délibération, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

75. Salles Municipales. Règlement intérieur. Modifications :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter les modifications du règlement intérieur des salles municipales tel que joint en annexe de la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou Mme le Maire-Adjoint déléguée à l'Administration Générale et aux Anciens Combattants, à signer et à suivre l'exécution de ce règlement intérieur.

76. Maison des Associations Marguerite Renaudat. Tarifs 2018. Révision du règlement intérieur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les tarifs indiqués dans la délibération, ainsi que le nouveau règlement intérieur de la Maison des Associations Marguerite Renaudat, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

77. Vie associative. Subventions d'aide de début d'exercice :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser le versement d'une subvention de 23 300 € à l'Office Municipal des Sports, de la Jeunesse et de la Culture et de 19 300 € au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par Mme MORDANT : Action Sociale, Santé

78. Action sociale. Subventions 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

- Épicerie Solidaire Bourges Nord 3 000 €
à titre exceptionnel pour aider au financement des travaux des nouveaux locaux
- Œuvre hospitalière Française de l'Ordre de Malte du Cher 500 €
à titre exceptionnel pour aider au marquage de la nouvelle ambulance
- Ensemble 2 Générations 250 €
à titre exceptionnel pour contribuer à la campagne de communication sur la cohabitation entre étudiants et seniors
- Unis Cité 2 000 €
à titre exceptionnel pour contribuer à la mise en place d'une action de lutte contre l'isolement des personnes âgées (visites à domicile des seniors)

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

79. Centre Communal d'Action Sociale. Avance sur subvention de fonctionnement 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018 pour un montant de 1 000 000 €. Cette avance sera déduite

du montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget primitif 2018 du budget principal de la Ville de Bourges.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par M. CHARPAGNE : Culture

80. Associations Culturelles. Subvention exceptionnelle 2017 et aide de début d'exercice 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi des subventions culturelles énumérées ci-dessous :

I. Subvention exceptionnelle 2017

- Union Municipale Musicale d'Asnières 1 500 €

II. Aides de début d'exercice 2018

- EPCC Maison de la Culture.....433 500 €
- Printemps de Bourges264 000 €
- Réseau Printemps 34 000 €
- Atelier du Théâtre des Gibjoncs2 500 €
- Bandits Mages6 250 €
- Poètes en Berry 1 500 €
- Urb'Annale4 800 €
- Plan K2 000 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

81. Maison de la Culture de Bourges. Convention pluriannuelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention pluriannuelle entre la Ville de Bourges et la Maison de la Culture et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

82. Printemps de Bourges. Convention cadre pluriannuelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Bourges et la S.A.S. Le Printemps de Bourges et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

83. Conservatoire de Bourges. Programmation et projets saison 2018. Conventions et contrats

⋮

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment les conventions avec tous les partenaires et les différents types de contrat pour la saison 2018 du Conservatoire de Bourges Musique, Danse, Théâtre.

84. Conservatoire Musique, Danse, Théâtre. Règlement intérieur. Mise à jour :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter le règlement intérieur du Conservatoire Musique, Danse Théâtre joint en annexe de la délibération;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à le signer et à en suivre l'exécution.

85. Réseau des Bibliothèques de Bourges. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter les nouveaux tarifs d'inscription au Réseau des Bibliothèques à partir du 1^{er} janvier 2018, comme indiqué dans la délibération.

86. Réseau des Bibliothèques de Bourges. Programme des animations du 1er semestre 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les contrats au fur et à mesure de la préparation des animations et à en suivre l'exécution ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les contrats de prêt des expositions du Réseau des Bibliothèques, au fur et à mesure, et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par M. GUEGUEN : Numérique, Etablissements Recevant du Public (ERP), Hygiène

87. Hygiène-Santé. Désinfection et désinsectisation. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 42 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER (pouvoir à Mme FELIX), Mmes SINSOULIER et BEZOU, MM. LEFELLE et CROTTE)

d'adopter les nouveaux tarifs de désinfection et de désinsectisation établis à 21 € par pièce, à partir du 1^{er} janvier 2018.

88. Hygiène-Santé. Fourrière animale. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 42 voix "pour" et 6 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER (pouvoir à Mme FELIX), Mmes SINSOULIER et BEZOU, MM. LEFELLE et CROTTE)

d'adopter le nouveau tarif de la fourrière animale de 16,50 € par animal et par jour, à partir du 1^{er} janvier 2018.

89. Société Protectrice des Animaux du Cher (SPAC). Convention d'objectifs entre la Ville de Bourges et la SPAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Numérique, aux Etablissements Recevant du Public et à l'Hygiène, à signer la convention d'objectifs avec la SPAC et à en suivre l'exécution et à leur verser les subventions suivantes pour 2018 :

- 1 000 € pour l'activité refuge ;
- 5 000 € pour les actions de stérilisation et de suivi sanitaire des chats.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par M. MESEGUER : Jumelages, Relations Internationales, Ecologie et Développement Durable, Diversité

90. Association Franco Algérienne. Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 800 € à l'association Franco Algérienne ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Jumelages et aux Relations Internationales, à l'Ecologie et au Développement Durable, et à la Diversité, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

91. Appel à projet sur l'éducation à l'environnement. Aide financière pour les écoles lauréates :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'attribuer à l'Association Sportive AURON A pour l'école Auron et à la Coopérative Scolaire Beaumont-Carolus pour l'école Beaumont-Carolus, une subvention de 500 € chacune pour leur projet « Environnement ».

92. Rapport annuel de développement durable 2017. Information du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte de l'information relative au rapport annuel de développement durable pour 2017.

Délibérations présentées par M. TINAT : Politique de la Ville, Jeunesse

93. Contrat de ville. Programmation 2017. Subventions complémentaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :
Actions culturelles et projet de territoire – Emmetrop 2 000 €
Résidence de création artistique avec les habitants ; accompagnement de pratiques amateurs
Les voyages de l'ombre à la lumière – After The Crescent 1 660 €
Création et organisation avec des jeunes d'un spectacle mêlant chant, musique et danse
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, à verser ces subventions aux organismes responsables des projets suscités.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

94. Service Jeunesse. Associations locales. Budget 2018 : Aides de début d'exercice :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi d'une subvention de 32 500 € à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Asnières.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

95. Service Jeunesse. Action Jeunesse dans les quartiers. Convention de partenariat avec Enedis :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Jeunesse, à signer avec Enedis une convention de partenariat pour la réalisation d'actions « Jeunesse » dans les quartiers et à en suivre l'exécution.

Question diverse : Délibération présentée par M. le Maire :

96. Le Conseil Municipal de la Ville de Bourges défend l'IUT et l'Enseignement Supérieur sur le territoire. Vœu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'apporter son soutien à l'IUT et à l'Enseignement Supérieur sur le territoire face à la menace de la fermeture de 3 licences professionnelles ;
2. d'émettre le vœu que l'État prenne les mesures financières nécessaires, en appui à l'Université, pour éviter les coupes claires annoncées dans les formations.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

BOURGES, le 14 décembre 2017

Pascal Blanc
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Secrétariat Général (porte 204) à compter de ce jour, aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.